

Numéro	CA/2026-06-25/11
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	10/07/2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	10/07/2026
Date de transmission au Recteur	10/07/2026



Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

-

Délibération du 25 juin 2026 portant approbation du renouvellement de la convention d'application du programme de double diplomation en licence mention « administration économique et sociale » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université de Pondichéry

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, L. 713-1, L. 123-7-1, L. 612-5 à L. 612-6-1, D. 123-15 à D. 123-21, et D. 613-17 à D. 613-25 ;

Vu l'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'avis du conseil de gestion de l'école de droit de la Sorbonne en date du 25 mars 2026 ;

Vu la délibération n° CFVU/2026-06-16/12 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 juin 2026 portant avis sur le renouvellement de la convention d'application du programme de double diplomation en licence mention « administration économique et sociale » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université de Pondichéry.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement de la convention d'application du programme de double diplomation en licence mention « administration économique et sociale » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université de Pondichéry ci-après annexée.

Les maquettes, le règlement des études ainsi que la fiche financière associés sont annexés à la présente délibération.

Délibération CA/2026-06-25/11	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	27
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	27
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 26 juin 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Convention d'application n°2

Double diplôme en trois ans

« Licence Administration économique et sociale » de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et « Bachelor of Arts in Social, Economic Administration and Law » de l'Université de Pondichéry

Double diplôme en cinq ans

« Licence Administration économique et sociale » de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et « Master of Arts in Social, Economic Administration and Law » de l'Université de Pondichéry

Entre

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE (ci-après « P1PS »),

ayant son siège au 12, place du Panthéon 75005 Paris, France ;

représentée par Christine Neau-Leduc, en qualité de Présidente,

Et

UNIVERSITE DE PONDICHERY (ci-après « Puducherry »),

ayant son siège à Kalapet, Puducherry, 605014, Inde,

représentée par Dr. Rajneesh Bhutani, en qualité de Registrar (i/c),

Ci-après dénommées individuellement « **Partie** », et conjointement « **Parties** ».

Relatif à l'accord-cadre de coopération signé le même jour entre les deux établissements.

- Au vu des dispositions du code de l'éducation et notamment des articles L123-7-1, D123-15 et suivants, D.613-17 à D. 613-25 qui permet aux universités françaises de développer de manière libre leurs accords de coopération internationale ;

- Au vu des dispositions du *Pondicherry University Act*, 1985, notamment de l'article 5 relatif aux pouvoirs de l'Université, ainsi que des *UGC Guidelines for Collaboration between Indian and Foreign Higher Education Institutions*, 2022, qui permettent à l'Université de Pondichéry de développer, de manière autonome, des accords de coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objectifs

1.1. Le présent accord a pour objet d'établir un programme d'études de double diplomation lequel, s'il est terminé avec succès conformément aux dispositions des règlements des études afférents, donnera lieu à l'attribution de diplômes à l'étudiant. Ces diplômes sont :

- **Licence AES / B.A. SEAL - 3 ans**

- Licence en Administration Économique et Sociale, parcours Ressources Humaines, de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France ;
- Bachelor of Arts in Social, Economic Administration and Law, correspondant au parcours 3 ans (B.A. SEAL), de l'Université de Pondichéry, Inde.

- **Licence AES / M.A. SEAL - 5 ans**

- Licence en Administration Économique et Sociale, parcours Ressources Humaines, de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France ;
- Bachelor of Arts in Social, Economic Administration and Law, correspondant au parcours 5 ans (Licence AES / M.A. SEAL), de l'Université de Pondichéry, Inde ;
- Master of Arts in Social, Economic Administration and Law (M.A. SEAL), de l'Université de Pondichéry, Inde.

Le diplôme que les étudiants peuvent recevoir dans l'établissement partenaire et celui qu'ils reçoivent dans l'établissement d'origine sont deux diplômes distincts et indépendants.

1.2. Les étudiants du programme régulier d'un établissement peuvent suivre un panel de cours, comme indiqué à l'annexe II de la présente convention d'application, dans l'établissement partenaire :

1.2.1 Le cursus « *Licence AES / B.A. SEAL* » se déroule sur trois ans.

Pour les étudiants de l'Université de Pondichéry : durant les deux premières années, les étudiants suivent les cours de première et deuxième année du programme *Bachelor of Arts in Social, Economic Administration and Law* à Puducherry. La troisième année, les étudiants suivent les cours de troisième année du programme de *Licence Administration Économique et Sociale parcours Ressources humaines* à P1PS.

Pour les étudiants de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne : durant les deux premières années, les étudiants suivent les cours de première et de deuxième année du programme de *Licence Administration Économique et Sociale parcours Ressources humaines* à P1PS. La troisième année, les étudiants suivent les cours de troisième année du *Bachelor of Arts in Social, Economic Administration and Law* à Puducherry.

1.2.2 Le cursus « Licence AES / M.A. SEAL » se déroule sur cinq ans.

Les étudiants de l'Université de Pondichéry et de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne inscrits au programme suivent les cours du programme « Licence AES / B.A. SEAL » lors de leurs trois premières années, dont une année de mobilité (en France ou en Inde), selon les mêmes modalités que celles prévues à l'article 1.2.1.

Les quatrième et cinquième année du cursus « Licence AES / M.A. SEAL » se déroulent exclusivement à l'Université de Pondichéry. Les étudiants suivent les cours de quatrième et cinquième année du programme de Master of Arts in Social, Economic Administration and Law.

Le contenu des cours des quatrième et cinquième année est détaillé dans l'annexe 2.

Article 2 : faculté(s) / département(s) / unité(s) concerné(s) pour chaque Partie

- pour P1PS :
 - Ecole de Droit de la Sorbonne
 - Institut Administration Economique et Sociale
- pour Puducherry :
 - Département de français
 - School of Humanities

Article 3 : diplômes délivrés

Après avoir satisfait aux exigences du double diplôme (120 ECTS ou 180 ECTS), deux diplômes distincts sont décernés à l'étudiant conformément à la réglementation locale :

- *Licence, en Administration Economique et Sociale*, parcours Ressources Humaines de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; *Bachelor of Arts in Social, Economic Administration and Law* de l'Université de Pondichéry, Inde. **(Programme en trois ans)**
- *Licence en Administration Économique et Sociale*, parcours Ressources Humaines, de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; *Bachelor of Arts in Social, Economic Administration and Law*, de l'Université de Pondichéry, Inde ; *Master of Arts in Social, Economic Administration and Law* de l'Université de Pondichéry, Inde. **(Programme en cinq ans)**

Article 4 : coordination pédagogique, administrative et financière du programme

4.1. Chaque Partie désigne un responsable du programme parmi ses enseignants-chercheurs ainsi qu'un référent en charge des questions administratives. Ces personnes sont les contacts pour les étudiants de P1PS et Puducherry qui participent au programme décrit.

Les noms et coordonnées des référents sont communiqués en annexe I.

4.2. Un comité de pilotage du programme, composé de représentants des deux universités, est chargé de :

- Valider la sélection décidée par le jury franco-indien,
- Évaluer les cours proposés par l'autre Partie pour assurer leur complémentarité,
- Proposer toute modification visant à améliorer le cursus (ex. : introduction de cours donnant des crédits),
- Veiller au respect de la convention par les Parties et au bon déroulement du programme.

4.3. Chaque partenaire accepte de :

- Participer de manière coopérative aux réunions du comité de pilotage relevant du présent accord ;
- Notifier sans délai tout retard dans l'exécution ou tout événement susceptible d'avoir une incidence sur le programme au comité de pilotage ;
- D'informer le comité de pilotage des communications pertinentes qu'il reçoit de tiers en rapport avec le programme ;
- De veiller à l'exactitude des informations fournies aux autres partenaires et de corriger sans délai toute erreur dans les informations qui lui sont communiquées, les partenaires destinataires étant responsables de l'utilisation qui est faite de ces informations ;

4.4. Chaque Partie sera responsable de ses propres coûts associés à cet accord. Aucune des Parties n'aura le pouvoir d'autoriser ou d'engager une responsabilité financière pour le compte de l'autre.

Article 5 : programme d'enseignement

Les établissements partagent l'organisation et la gestion du programme de double diplôme qui peut être mis à jour avec les Parties selon la procédure décrite à l'article 16. Son contenu est détaillé à l'annexe II du présent accord.

Article 6 : participants

6.1. Chaque année, un maximum de 20 étudiants pour chaque établissement peut participer au programme de double diplôme.

6.2. Ce nombre peut être modifié par une décision commune notifiée par écrit par chaque Partie conformément à la procédure décrite à l'article 9. Cet amendement doit faire l'objet d'un avenant à cet accord, signé par les représentants de chaque établissement.

Article 7 : mobilité des étudiants

7.1. Tous les étudiants inscrits dans ce double diplôme des deux établissements doivent étudier dans l'établissement d'accueil au moins deux semestres. (Pour le programme en trois ans)

7.2. Dans le cadre de la mobilité pour le programme en trois ans, les étudiants devront s'inscrire aux cours proposés par le partenaire pour satisfaire aux exigences de validation de l'année concernée. L'échelle de valeur des crédits indiens peut ne pas correspondre à l'échelle des crédits ECTS.

Article 8 : éligibilité

Les étudiants participants seront sélectionnés par leur établissement d'origine sur la base des critères suivants :

- a. Mérite académique ;
- b. Les compétences linguistiques ;
- c. Motivation pour étudier dans l'établissement d'accueil.

Article 9 : conditions et procédures d'admission

9.1. La sélection des étudiants relève de la responsabilité de l'établissement d'origine. Le jury franco-indien et le comité de pilotage conjoint sont chargés de valider la sélection des étudiants habilités à partir en mobilité en troisième année. Les membres du jury de sélection des candidatures de chaque établissement sont chargés du recrutement des étudiants en fonction des exigences minimales suivantes :

Côté indien :

Les étudiants s'inscrivent dès la première année du programme BA SEAL. À la fin de leurs deux premières années, ils devront indiquer s'ils souhaitent suivre le programme en trois ans ou en cinq ans. La sélection pour la mobilité est validée par le jury franco-indien sur la base des critères suivants : validation des deux premières années, motivation et niveau de langue française minimum B2.

Côté français :

Les étudiants doivent avoir validé leurs deux premières années de Licence AES et se positionner pour une mobilité en troisième année en Inde. La sélection finale, assurée par le jury franco-indien, repose sur les mêmes critères : validation des deux premières années, motivation et niveau de langue anglaise minimum B2.

Les étudiants doivent justifier de leur niveau de compétence linguistique (voir article 9.5).

9.2. Pour s'inscrire au programme, les étudiants doivent soumettre les documents suivants :

- Un CV détaillé en anglais et en français,
- Une copie de leur passeport,
- Une copie de leur relevé de notes.

9.3. Les deux parties s'engagent à valider, au plus tard le 31 janvier précédant le départ en mobilité en troisième année, la liste des étudiants ayant atteint le niveau de langue requis. Les étudiants ne remplissant pas ce critère pourront renouveler leur candidature l'année suivante pour une mobilité en troisième année, sous réserve de satisfaire alors aux exigences linguistiques.

9.4. Les étudiants sélectionnés pour participer au programme seront informés de leur admission au plus tard trois mois avant le début du premier cours, par le comité de pilotage conjoint.

9.5. Afin de promouvoir l'intégration des étudiants participant au programme, l'établissement d'accueil exige un niveau de langue satisfaisant :

- L'exigence minimale pour les étudiants de P1PS en anglais est un niveau B2.
- L'exigence minimale pour les étudiants de Puducherry en français est un niveau B2.
- En outre, pour intégrer la quatrième année du cursus « M.A. SEAL », les étudiants de P1PS devront attester d'un niveau C1 anglais

Chaque Partie s'engage à fournir une preuve officielle du niveau linguistique, émise par un organisme reconnu (ex. TOEFL, IELTS pour l'anglais, DELF/DALF pour le français).

9.6. Les étudiants de nationalité indienne et les résidents indiens (NRI) doivent être reçus au concours national d'entrée à l'Université de Pondichéry. Un quota de places est réservé aux étudiants qui ne sont pas de nationalité indienne. Les critères de sélection sont les résultats obtenus au baccalauréat français ou à l'examen de fin des études secondaires (Higher Secondary) ainsi qu'une lettre de motivation.

Article 10 : langue(s), reconnaissance et transfert de crédits, système de notation

10.1. Les cours dispensés à Puducherry sont en anglais, exception faite des cours de langue française ;

10.2. Les cours dispensés à P1PS sont en français, exception faite des cours de langue anglaise :

10.3. La notation des examens et le règlement des études de chaque établissement s'appliquent respectivement aux cours qu'ils organisent.

10.4. Chaque partenaire tiendra des registres appropriés des étudiants inscrits au programme et fournira à tous les étudiants et partenaires le relevé de notes officiel à la fin de chaque semestre.

10.5. Le système européen de transfert de crédits (ECTS) sera utilisé pour noter les résultats de tout examen et établir la note finale. Les transferts de crédits entre les établissements partenaires se feront à l'aide de la grille d'équivalence détaillée à l'annexe II. Une note minimale de 10 ou équivalente est nécessaire pour le transfert des crédits (cf. annexe II).

10.6. L'autorisation de passer à l'année d'étude supérieure est soumise à la législation nationale en vigueur. Les étudiants en situation d'échec ou les étudiants désirant quitter la formation sont autorisés à rejoindre le programme standard de leur établissement d'origine. Dans ce cas, les étudiants seront diplômés uniquement d'un diplôme de leur établissement d'origine.

Article 11 : frais de scolarité et inscription

L'inscription administrative et pédagogique est annuelle.

Les étudiants sont inscrits dans les deux établissements lors de la troisième année du programme.

Pour le programme « Licence AES / B.A. SEAL » ainsi que pour les trois premières années du programme « Licence AES / M.A. SEAL », les étudiants s'acquittent uniquement des droits d'inscription dans leur établissement d'origine, conformément à la réglementation en vigueur dans le pays.

Les étudiants de P1PS sont exonérés du paiement des droits d'inscription à Puducherry lors de ces trois premières années. Les étudiants de Puducherry sont exonérés du paiement des droits d'inscription à P1PS pour la même période.

Tout étudiant inscrit à P1PS ou non exonéré du paiement des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil, a l'obligation de s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

Pour les 4^e et 5^e années du cursus « *Licence AES / M.A. SEAL* », les étudiants de P1PS payent les droits d'inscription de Puducherry au taux en vigueur pour les étudiants étrangers.

Article 12 : frais de subsistance

Les étudiants participant à ce programme sont responsables du financement de leurs déplacements, de leur hébergement, de leurs livres et autre matériel pédagogique, ainsi que de toutes autres dépenses. Cependant, les Parties s'engagent à trouver toute solution qui faciliterait l'installation de l'étudiant bénéficiant de ce programme dans la ville de l'établissement d'accueil.

Article 13 : assurances

Les participants devront être couverts par une assurance sociale et souscrire à un contrat d'assistance (assistance juridique et rapatriement) pour la durée de leur séjour.

Ils devront par ailleurs attester, auprès des services administratifs compétents dans les établissements partenaires, de leur souscription à une assurance de responsabilité civile.

Les étudiants accueillis par P1PS dans le cadre de ce programme d'échange devront s'affilier au système de sécurité sociale français. Toutefois, les étudiants titulaires d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) seront dispensés de cette affiliation.

Article 14 : Données à caractère personnel

Chaque Partie s'engage à respecter la législation applicable en matière de protection des données. A cet égard, P1PS s'engage à respecter le règlement général de protection des données (RGPD). Dans l'exécution de ses obligations contractuelles découlant de la présente convention, elle traite les données à caractère personnel en sa qualité de responsable de traitement.

Si les Parties sont amenées à s'échanger des données à caractère personnel, elles conviennent de se rapprocher pour qualifier les responsabilités de chacune d'entre elles, et elles formaliseront dans une convention dédiée les droits et obligations de chacune en matière de protection des données à caractère personnel.

Article 15 : entrée en vigueur et modalités de la coopération

La présente convention est conclue sous condition de sa ratification par les instances de chaque établissement et par les autorités de tutelle concernées selon les procédures en vigueur dans chacun des deux pays.

Cette convention d'application prend ainsi effet à compter du jour de sa signature par le responsable légalement habilité de chacun des établissements après approbation de leurs instances de gouvernance compétentes.

Article 16 : amendements

La présente convention d'application peut être modifiée par accord écrit des Parties et, le cas échéant, après validation par les autorités compétentes des Parties, dans le cadre d'un avenant.

Article 17 : durée de la convention

La présente convention d'application est conclue pour une durée correspondante à celle de l'accord-cadre signé le 21 mai 2024, sauf dénonciation sans préjudice aux actions engagées et sous réserve du maintien de l'accréditation des établissements à délivrer les diplômes visés aux articles 1 et 3 de la présente convention. Durant sa dernière année de validité, un renouvellement sur accord écrit des deux Parties pour une durée de 5 (cinq) ans pourra être envisagé, aux fins d'harmoniser les dates du présent accord avec celle de l'accord-cadre.

Article 18 : dénonciation

Cette convention d'application pourra être dénoncée à tout moment par l'une des Parties sous réserve du respect d'un préavis écrit de 6 (six) mois et de l'achèvement des programmes en cours, à la fin de l'année universitaire concernée.

Article 19 : règlement des différends

Les Parties s'efforcent de parvenir à un règlement amiable pour tout différend qui pourrait survenir à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution (notamment motivée par un cas de force majeure), de l'interruption ou de la résiliation de la présente convention d'application.

Lorsqu'une des Parties estime qu'un différend met en péril le bon fonctionnement de la convention d'application, elle le notifie à l'autre Partie afin qu'il soit réglé dans un délai de 3 (trois) mois. Si au terme de ce délai le différend persiste, les Parties conviennent de mettre fin à la convention d'application sur demande dûment notifiée de l'une d'entre elles.

En cas de litiges liés à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, ceux-ci seront soumis au tribunal compétent du pays du défendeur.

Les Parties s'engagent à ce que nonobstant la résiliation de la présente convention d'application, les actions en cours soient mises en œuvre conformément à cette convention d'application par les établissements partenaires et menées à leur terme sans préjudice pour les étudiants concernés.

En cas de conflit entre les dispositions de la présente convention d'application et celles de l'accord-cadre, ces dernières prévaudront.

Cette convention d'application, rédigée en langues française et anglaise, est signée électroniquement par les Parties concernées, auxquelles un exemplaire dûment signé par tous sera envoyé. Chacune des langues faisant également foi.

Signée pour et au nom de L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE par sa représentante légale :	Signée pour et au nom de UNIVERSITE DE PONDICHERY par son/sa représentant(e) légal(e) :
Christine Neau-Leduc Présidente Fait à _____ Date : jour, mois, année	Mr. R. Gunasekaran Registrar Fait à _____ Date : jour, mois, année

Annexe 1

Responsables de la mise en place de la coopération entre les deux établissements :

Pour l'Université de Pondichéry :

- Prénom, nom : Dr. Sarmila ACHARIF
- Fonction : Coordinatrice M.O.U SEAL
- Courriel : m_sharmi@yahoo.com; coordinatorseal@pondiuni.ac.in
- Prénom, nom : Dr. Nalini R
- Fonction: Doyen, School of Social Sciences & International Studies
- Courriel : dean.sss@pondiuni.ac.in

Pour l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne :

- Prénom, nom : Mathieu FLONNEAU
- Fonction : Directeur de l'Institut d'administration sociale et économique (IAES)
- Courriel : mathieu.flonneau@univ-paris1.fr
- Prénom, nom : Mustapha MEKKI
- Fonction : Directeur des relations extérieures de l'École de droit de la Sorbonne (EDS)
- Courriel : Mustapha.Mekki@univ-paris1.fr

Annexe 2

Maquette pédagogique et programme d'études pour le programme de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

COURS DE PREMIERE ANNEE

Licence Semestre 1

	UE 1 : Connaissances et compétences fondamentales 1	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Introduction générale au droit</i>	19,5	18	2	5
Obligatoire	<i>Introduction à l'analyse macroéconomique</i>	19,5	18	2	5
Obligatoire	<i>Sociologie générale</i>	19,5	18	2	5
Obligatoire	<i>Histoire des cultures politiques et économiques en France XIXe-XXIe siècles 1</i>	19,5	18	2	5
	UE 2 : Connaissances et compétences pluridisciplinaires 1	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Introduction à la gestion des organisations</i>	19,5	0	1	2
Obligatoire	<i>Institutions politiques</i>	19,5	0	1	1
	UE 3 : Connaissances et compétences appliquées et de professionnalisation 1	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Langue vivante</i>	0	18	1	2
Obligatoire	<i>Découverte de l'environnement universitaire (modules dispensés en pré-rentreées)</i>	0	6	0	1
Obligatoire	<i>Renforcement disciplinaire</i>	0	4	0	1
Obligatoire	<i>Compétences écrites et orales</i>	0	10	1	1
Obligatoire	<i>Méthodes quantitatives appliquées aux sciences sociales</i>	19,5	18	2	2
Total		136,5	128	14	30

Licence Semestre 2

	UE 1 : Connaissances et compétences fondamentales 2	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Droit des personnes et des biens</i>	19,5	18	2	5
Obligatoire	<i>Introduction à l'analyse microéconomique</i>	19,5	18	2	5
Obligatoire	<i>Sociologie de la mobilité sociale</i>	19,5	18	2	5
Obligatoire	<i>Histoire des cultures politiques et économiques en France XIXe - XXIe siècles 2</i>	19,5	18	2	5
	UE 2 : Connaissances et compétences pluridisciplinaires 2	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Introduction à la gestion des entreprises</i>	19,5	0	1	3
Obligatoire	<i>Approches multidisciplinaires (questions européennes)</i>	28,5	0	1	3
	UE 3 : Connaissances et compétences appliquées et de professionnalisation 2	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Langue vivante</i>	0	18	1	2
Obligatoire	<i>Méthodes quantitatives appliquées aux sciences sociales</i>	19,5	18	2	2
Total		145,5	108	13	30

COURS DE DEUXIEME ANNEE

Licence Semestre 3

	UE 1 : Connaissances et compétences fondamentales 3	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Droit administratif 1</i>	19,5	18	2	5
Obligatoire	<i>Analyse microéconomique approfondie</i>	19,5	18	2	5
Obligatoire	<i>Droit des obligations 1</i>	19,5	18	2	4
1 enseignement au choix parmi 2					
Optionnel	<i>Sociologie de la famille et des âges de la vie</i>	19,5	18	2	5
Optionnel	<i>Histoire sociale et culturelle de la France des années 1830 aux années 1930</i>	19,5	18	2	5
	UE 2 : Connaissances et compétences pluridisciplinaires 3	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Comptabilité financière</i>	19,5	12	1	2
1 enseignement au choix parmi 2 (ne peut pas être celui de l'UE 1)					
Optionnel	<i>Sociologie de la famille et des âges de la vie (sans TD)</i>	19,5	0	1	1
Optionnel	<i>Histoire sociale et culturelle de la France des années 1830 aux années 1930 (sans TD)</i>	19,5	0	1	1
2 enseignements au choix parmi 4					
Optionnel	<i>Histoire des médias</i>	19,5	0	1	1
Optionnel	<i>Management des entreprises</i>	19,5	0	1	1
Optionnel	<i>Sociologie de la pauvreté</i>	19,5	0	1	1
Optionnel	<i>Théorie et faits économiques</i>	19,5	0	1	1
	UE 3 : Connaissances et compétences appliquées et de professionnalisation 3	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Langue vivante</i>	0	18	1	2
Obligatoire	<i>Culture et outils numériques 1</i>	0	9	1	2
Obligatoire	<i>Projet professionnel 1</i>	0	9	1	1
Obligatoire	<i>Stage : recherche et méthodologie</i>	6	0	0	1
Total		240	138	15	30

Licence Semestre 4

	UE 1 : Connaissances et compétences fondamentales 4	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Droit administratif 2</i>	19,5	18	2	4
Obligatoire	<i>Analyse macroéconomique approfondie</i>	19,5	18	2	5
Obligatoire	<i>Droit des obligations 2</i>	19,5	18	2	5
1 enseignement au choix parmi 2					
Optionnel	<i>Histoire sociale et culturelle de la France des années 1940 à nos jours</i>	19,5	18	2	5
Optionnel	<i>Sociologie de l'éducation et de la formation</i>	19,5	18	2	5
	UE 2 : Connaissances et compétences pluridisciplinaires 4	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Initiation à la gestion financière</i>	19,5	12	1	1
Obligatoire	<i>Approches mutidisciplinaires (développement durable)</i>	19,5	0	1	1
1 enseignement au choix parmi 2 (ne peut être celui de l'UE 1)					
Optionnel	<i>Histoire sociale et culturelle de la France des années 1940 à nos jours (sans TD)</i>	19,5	0	1	1
Optionnel	<i>Sociologie de l'éducation et de la formation (sans TD)</i>	19,5	0	1	1
2 enseignements au choix parmi 4					
Optionnel	<i>Economie Européenne</i>	19,5	0	1	1
Optionnel	<i>Sociologie du droit et de la déviance</i>	19,5	0	1	1
Optionnel	<i>Histoire du genre et des femmes</i>	19,5	0	1	1
Optionnel	<i>Stratégie des entreprises</i>	19,5	0	1	1
	UE 3 : Connaissances et compétences appliquées et de professionnalisation 4	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Langue vivante</i>	0	18	1	2
Obligatoire	<i>Culture et outils numériques 2</i>	0	9	1	2
Obligatoire	<i>Projet professionnel 2</i>	0	9	1	2
Total		253,5	138	16	30

Comme il s'agit d'un programme menant à un double diplôme, les étudiants suivront les deux premières années à P1PS. Lors de la troisième année, les étudiants partiront suivre les cours à Puducherry dans le cadre d'un programme d'échange, à condition qu'ils aient atteint à la fin de leur deuxième année, le niveau B2 en anglais.

COURS DE TROISIEME ANNEE

Licence Semestre 5

	UE 1 : Connaissances et compétences fondamentales 5	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Droit du travail : relations individuelles</i>	19,5	18	2	5
Obligatoire	<i>Economie du travail et de la protection sociale 1</i>	19,5	18	2	5
Choix obligatoire (1,1,2) - Liste 1 à choix à 5 ECTS					
Optionnel	<i>Histoire globale de l'économie et des mondes du travail 1</i>	19,5	18	2	5
Optionnel	<i>Sociologie du travail et de l'emploi</i>	19,5	18	2	5
	UE 2 : Connaissances et compétences pluridisciplinaires 5	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Gestion des ressources humaines 1</i>	19,5	0	1	1
Obligatoire	<i>Enjeux économiques et sociaux des finances publiques</i>	19,5	0	1	2
Obligatoire	<i>Gestion financière 1</i>	19,5	0	1	2
Choix obligatoire (3,3,5) - Liste 2 à choix à 6 ECTS					
Optionnel	<i>Droit des affaires 1</i>	19,5	0	1	2
Optionnel	<i>Droit public économique 1</i>	19,5	0	1	2
Optionnel	<i>Méthodes quantitatives appliquées aux sciences sociales</i>	19,5	0	1	2
Optionnel	<i>Gestion appliquée</i>	0	18	1	2
Optionnel	<i>Communication des organisations 1</i>	0	18	1	2
Choix obligatoire (1,1,2) - Liste 3 à choix à 1 ECTS (ne peut être celui de l'UE1)					
Optionnel	<i>Histoire globale de l'économie et des mondes du travail 1 (sans TD)</i>	19,5	0	1	1
Optionnel	<i>Sociologie du travail et de l'emploi (sans TD)</i>	19,5	0	1	1
	UE 3 : Connaissances et compétences appliquées et de professionnalisation 5	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Langues appliquées</i>	0	18	1	2
Obligatoire	<i>Validation du stage</i>	0	0	0	Validation
Choix obligatoire (1,1,2) - Liste 4 à choix à 1 ECTS					
Optionnel	<i>Activité de fin de cycle 1 *</i>	1	10,5	0	1
Optionnel	<i>Activité de fin de cycle 2 **</i>	0	11	0	1
Total		235	147,5	14	30

* (Regards croisés sur l'actualité / enjeux sociétaux contemporains)

** (Projet tutoré appliqué à la gestion)

Licence Semestre 6

	UE 1 : Connaissances et compétences fondamentales 6	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Droit du travail : relations collectives</i>	19,5	18	2	5
Obligatoire	<i>Economie du travail et de la protection sociale 2</i>	19,5	18	2	5
Choix obligatoire (1,1,2) - Liste 5 à choix à 5 ECTS					
Optionnel	<i>Sociologie du travail et du genre</i>	19,5	18	2	5
Optionnel	<i>Histoire globale de l'économie et des mondes du travail 2</i>	19,5	18	2	5
	UE 2 : Connaissances et compétences pluridisciplinaires 6	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Economie sociale et solidaire</i>	19,5	0	1	2
Obligatoire	<i>Gestion financière 2</i>	19,5	0	1	2
Obligatoire	<i>Gestion des ressources humaines 2</i>	19,5	0	1	1
Choix obligatoire (3,3,7) - Liste 6 à choix à 6 ECTS					
Optionnel	<i>Politiques économiques</i>	19,5	0	1	2
Optionnel	<i>Sociologie des relations de pouvoir</i>	19,5	0	1	2
Optionnel	<i>Droit des affaires 2</i>	19,5	0	1	2
Optionnel	<i>Droit public économique 2</i>	19,5	0	1	2
Optionnel	<i>Systèmes économiques</i>	19,5	0	1	2
Optionnel	<i>Gestion des ressources humaines appliquée</i>	0	18	1	2
Optionnel	<i>Communication des organisations 2</i>	0	18	1	2
Choix obligatoire (1,1,2) - Liste 7 à choix à 1 ECTS (ne peut être celui de l'UE1)					
Optionnel	<i>Sociologie du travail et du genre (sans TD)</i>	19,5	0	1	1
Optionnel	<i>Histoire globale de l'économie et des mondes du travail 2 (sans TD)</i>	19,5	0	1	1
	UE 3 : Connaissances et compétences appliquées et de professionnalisation 6	CM	TD	COEF	ECTS
Obligatoire	<i>Langues appliquées</i>	0	18	1	2
Choix obligatoire (1,1,3) - Liste 8 à choix à 1 ECTS μ					
Optionnel	<i>Activité de fin de cycle 3</i>	0	11	0	1
Optionnel	<i>Activité de fin de cycle 4</i>	0	10,5	0	1
Optionnel	<i>Activité de fin de cycle 5</i>	7,5	0	0	1
Total		280,5	147,5	14	30

(Initiation à la recherche)

(Présentation des concours de la fonction publique)

(Valorisation du stage)

μ

(Choix devant impérativement être effectué en début de semestre 5)

Maquette pédagogique et programme d'études pour les programmes de l'Université de Pondichéry

COURS DE PREMIERE ANNEE

PREMIER SEMESTRE

Numéro de série	Réf. cours	Enseignements	Enseignements fondamentaux/complémentaires	Crédits
1	SEAL 111	Introduction générale au droit	Cours obligatoire	4
2	SEAL 112	Principes de science politique	Cours obligatoire	4
3	SEAL 113	Introduction à la sociologie	Cours obligatoire	4
4	SEAL 114	Histoire mondiale	Cours obligatoire	4
5	SEAL 115	Cours de langue -01 (Français/Anglais)	Cours obligatoire	4
TOTAL				20

DEUXIEME SEMESTRE

Numéro de série	Réf. cours	Enseignements	Enseignements fondamentaux/complémentaires	Crédits
1	SEAL 121	Notions élémentaires d'économie	Cours obligatoire	4
2	SEAL 122	Notions élémentaires sur les concepts et idéologies politiques	Cours obligatoire	4
3	SEAL 123	Psychologie sociale	Cours obligatoire	4
4	SEAL 124	Histoire contemporaine -01	Cours obligatoire	4
5	SEAL 125	Cours de langue -01 (Français/Anglais)	Cours obligatoire	4
TOTAL				20

COURS DE SECONDE ANNEE

TROISIEME SEMESTRE

Numéro de série	Réf. cours	Enseignements	Enseignements fondamentaux/complémentaires	Crédits
1	SEAL 211	Introduction à la législation française	Cours obligatoire	4
2	SEAL 212	Relations politiques internationales	Cours obligatoire	4
3	SEAL 213	Statistiques-01	Cours obligatoire	4
4	SEAL 214	Histoire contemporaine-02	Cours obligatoire	4
5	SEAL 215	Cours de langue -03 (Français/Anglais)	Cours obligatoire	4
TOTAL				20

QUATRIEME SEMESTRE

Numéro de série	Réf. cours	Enseignements	Enseignements fondamentaux/complémentaires	Crédits
1	SEAL 221	Économie internationale	Cours obligatoire	4
2	SEAL 222	Notions d'administration publique	Cours obligatoire	4
3	SEAL 223	Statistiques-02	Cours obligatoire	4
4	SEAL 224	Histoire de la France en Inde	Cours obligatoire	4
5	SEAL 225	Cours de langue -04 (Français/Anglais)	Cours obligatoire	4
TOTAL				20

COURS DE TROISIEME ANNEE

S'agissant d'un « programme en double diplôme », les étudiants suivront les deux premières années à Pondichéry. Au cours de la troisième année, dans le cadre d'un programme d'échange, ils suivront des cours à Paris, à condition d'avoir atteint, à la fin de la deuxième année, un niveau B2 en français.

CINQUIEME SEMESTRE

Numéro de série	Réf. cours	Enseignements	Enseignements fondamentaux/complémentaires	Crédits
1	SEAL 311	Politiques économiques de l'Inde	Cours obligatoire	4
2	SEAL 312	Système politique de l'Inde	Cours obligatoire	4
3	SEAL 313	Sociologie de l'Inde	Cours obligatoire	4
4	SEAL 314	Droit public-01	Cours obligatoire	4
TOTAL				16
Enseignements complémentaires – deux à prendre				
Numéro de série	Réf. cours	Enseignements	Enseignements fondamentaux/complémentaires	Crédits
1	SEAL 301	Relations entre le travail et l'industrie	Cours optionnel	4
2	SEAL 302	Gestion des RH	Cours optionnel	4
3	SEAL 303	Unités locales d'autogestion en Inde	Cours optionnel	4
TOTAL				(4+4)=8

SIXIEME SEMESTRE

Numéro de série	Réf. cours	Enseignements	Enseignements fondamentaux/complémentaires	Crédits
1	SEAL 321	Système légal en Inde	Cours obligatoire	4
2	SEAL 322	Droit international du commerce	Cours obligatoire	4
3	SEAL 323	Économie sociale	Cours obligatoire	4
4	SEAL 324	Droit public-02	Cours obligatoire	4
TOTAL				16
Enseignements complémentaires – deux à prendre				
Numéro de série	Réf. cours	Enseignements	Enseignements fondamentaux/complémentaires	Crédits
1	SEAL 304	Gestion de l'aide sociale au travail	Cours optionnel	4
2	SEAL 305	Problèmes sociaux en Inde	Cours optionnel	4
3	SEAL 306	Sociologie de l'industrie	Cours optionnel	4
TOTAL				(4+4)=8

COURS DE QUATRIEME ANNEE

Seuls les étudiants inscrits dans le cadre du double-diplôme en cinq ans « Licence AES / M.A. SEAL », pourront suivre les enseignements suivants :

SEPTIEME SEMESTRE

Numéro de série	Réf. cours	Enseignements	Enseignements fondamentaux/complémentaires	Crédits
1	SEAL 411	Concepts de management	Cours obligatoire	4
2	SEAL 412	Économie internationale	Cours obligatoire	4
3	SEAL 413	Sociologie politique	Cours obligatoire	4
4	SEAL 414	Développement des RH	Cours obligatoire	4
5	SEAL 415	Droit privé-01	Cours obligatoire	4
TOTAL				20

HUITIEME SEMESTRE

Numéro de série	Réf. cours	Enseignements	Enseignements fondamentaux/complémentaires	Crédits
1	SEAL 421	Économie du secteur social	Cours obligatoire	4
2	SEAL 422	Études de genre : Politique et société	Cours obligatoire	4
3	SEAL 423	Droit et société	Cours obligatoire	4
4	SEAL 424	Administration des affaires	Cours obligatoire	4
5	SEAL 425	Droit privé-02	Cours obligatoire	4
TOTAL				20

COURS DE CINQUIEME ANNEE

NEUVIEME SEMESTRE

Numéro de série	Réf. cours	Enseignements	Enseignements fondamentaux/complémentaires	Crédits
1	SEAL 511	Méthodologie de recherche et rédaction juridique	Cours obligatoire	4
2	SEAL 512	Changement social et développement	Cours obligatoire	4
3	SEAL 513	Stage		4
TOTAL				12

DIXIEME SEMESTRE

Numéro de série	Réf. cours	Enseignements	Enseignements fondamentaux/complémentaires	Crédits
1	SEAL 521	Développement des RH	Cours obligatoire	4
2	SEAL 522	Projet	Cours obligatoire	6
3	SEAL 523	Viva	Cours obligatoire	2
TOTAL				12

Recensement des besoins d'un programme de formation financé sur ressources propres Diplôme délocalisé						
Date de création :						
PRESENTATION DU PROGRAMME						
Intitulé du programme :		Double diplôme Licence AES/ Bachelor of Arts (SEAL)		Situation :		Renouvellement à échéance (à l'identique)
Type de programme :		Echange étudiant		Type de diplôme :		Diplôme national
Niveau/type de formation :		Licence		Précision sur niveau de formation :		
Liste des étapes APOGEE (si existante) :		L3M3D1 125 (code pour les entrants) et L3M3D3 125 (code pour les sortants)				
Date/période de mise en œuvre :		sept-26		Nombre d'étudiants/apprenants :		40
Nb minimum d'étudiants pédagogique :				Nb maximum d'étudiants pédagogique :		40
Composante de gestion :		EDS-IAES (12)		Composantes associées :		
Contact administratif :		pole-re-iaes@univ-paris1.fr		Nom du porteur du projet :		Mathieu Fionneau
Liste des partenaires		Nom du partenaire		Existence d'une convention		
Partenaire 1 :		Université de Pondichéry		OUI - EN COURS DE RENOUELEMENT		
Partenaire 2 :				< SELECTIONNER >		
Partenaire 3 :				< SELECTIONNER >		
Partenaire 4 :				< SELECTIONNER >		
Remarques :						
LES RECETTES PREVISIBLES (PRODUITS)						
1) Droits d'inscription perçus par l'établissement		Nb. inscrits		Tarif unitaire		TOTAL (€)
Droits d'inscription nationaux (DIN) :						
Taux plein		20		178,00 €		3 560,00 €
Taux réduit						- €
Exonération		Mettre ici la justification (étape première, partenariat délocalisé, etc.)				- €
Droits d'inscription spécifiques (complètent éventuellement les droits nationaux pour un service rendu supplémentaire) :						
Tarif plein						- €
Tarif réduit						- €
Exonération		Mettre ici la justification (étape première, partenariat délocalisé, etc.)				- €
2) Contributions versées par le(s) partenaire(s)		Effectif		Tarif unitaire		TOTAL (€)
Contribution aux coûts de fonctionnement						- €
Contribution aux charges d'enseignement UP1						- €
Contribution aux frais de déplacement (missions)						- €
Subvention						- €
3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (ligne SCSP spécifique, Erasmus+, AMI, etc.)		1		5 150,00 €		5 150,00 €
Contributions internes de l'IAES (dépenses supportées par le budget de l'IAES)						- €
						- €
4) Autres produits externes (préciser) :		0		- €		- €
		0		- €		- €
				TOTAL PRODUITS		8 710,00 €
LES COUTS PREVISIBLES (CHARGES)						
1) Coûts de personnel enseignement/pédagogie						
Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1		Nb heures CM		Nb heures TD		Total heTD
Enseignants titulaires et contractuels (service statutaire)		Heures complémentaires		0		45,68 €
		Par défaut		0		53,72 €
Vacataires		Fonctionnaire		0		45,68 €
		Non fonctionnaire		0		61,75 €
TOTAL enseignants/charge maquette (Paris 1) :		-		-		0
Enseignements pédagogiques / Partenaire		Nb heures CM		Nb heures TD		Total heTD
Enseignements		à la charge du partenaire		-		-
Ingénierie pédagogique : prime de responsabilité pédagogique au titre du RIPEC et REH		Nature		Nb. heTD de référence		Effectif / Quantité
Direction du programme de formation		par groupe		30		53,72 €
Ingénierie pédagogique		par groupe		10		53,72 €
Tutorat universitaire (suivi individuel...)		par étudiant		10		53,72 €
Méthodologie et ateliers professionnels...		par groupe		10		53,72 €
Direction de mémoires de fin d'études		par étudiant		6		53,72 €
Participation aux jurys de soutenance de mémoire		par étudiant		2		53,72 €
TOTAL Coûts de personnel enseignement/pédagogie :						
2) Coûts de personnel administratif (BIATPSS)						
/!\ Sélectionner le statut en 1er :		Statut		Corps		Quotité %
		BIATPSS_titulaire		TECH RF		0,00%
		BIATPSS_NON_titulaire		< SELECTIONNER >		0,00%
		Autres_coûts_personnel_administratif		< SELECTIONNER >		0,00%
		Autres_vacations		< SELECTIONNER >		0,00%
		BIATPSS_titulaire		< SELECTIONNER >		0,00%
		BIATPSS_NON_titulaire		< SELECTIONNER >		0,00%
		Autres_coûts_personnel_administratif		< SELECTIONNER >		0,00%
		Autres_vacations		< SELECTIONNER >		0,00%
Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)						
Situation RH		S'agit-il d'un recrutement ?		NON		S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?
		Commentaires :		La gestion administrative de ce programme sera assurée par un agent déjà recruté. La gestion de ce programme est d'ores et déjà intégrée à la fiche de poste de l'agent		OUI
Si la quotité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?		Mutualisation avec une autre formation ?		Les étudiants sélectionnés par Pondichéry seront intégrés à la cohorte des étudiants inscrits en L3 AES		Quotité (%)
		Mutualisation avec la composante ?		Indiquer le libellé de la/les fonction(s) support (par ex : RI, etc.)		Quotité (%)
		Total coûts de personnel administratif (BIATPSS) :				
3) Autres coûts de fonctionnement (contributions et dépenses spécifiques)						
Prévoyez-vous d'appliquer une contribution forfaitaire aux coûts mutualisés, supportés par la composante ?				(En %)		Montant fixe
Le cas échéant, est-ce sous la forme d'un montant fixe ou d'un pourcentage ? Renseignez l'un ou l'autre.						
Autres coûts		Précision possible		Nb d'unités		Tarif unitaire
Reprographie, mission du responsable pédagogique et de l'agent administratif en charge				1		5 000,00 €
Cérémonie de remise des diplômes				1		150,00 €
						- €
						- €
						- €
						- €
MISSIONS - Frais de déplacement et d'hébergement		Nb total de missions sur un an		Nb de jours/mission		Tarif unitaire
Transport pris en charge						< SELECTIONNER >
Option 1		Per diem				

Intitulé du programme :	Double diplôme Licence AES/ Bachelor of Arts (SEAL)		
Type de programme :	Diplôme national	Type de diplôme :	Diplôme national
Niveau du programme :	Licence	Détails sur le programme :	0
Composante ou direction :	EDS-IAES (12)	Situation :	Renouvellement à échéance (à l'identique)
Contact administratif :	pole-re.iaes@univ-paris1.fr	Nom du porteur du projet :	Mathieu Flonneau

Nb min. d'étudiants pédagogique:	Nb Max. d'étudiants pédagogique:	Nb d'étudiants / apprenants inscrits :
0	40	40

Liste des partenaires

Convention (oui/non)

Université de Pondichéry	OUI - EN COURS DE RENEUVELLEMENT
0	< SELECTIONNER >
0	< SELECTIONNER >
0	< SELECTIONNER >

Equilibre financier sur une année de référence

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	Année de référence
Total des produits sur ressources propres	8 710,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	3 560,00 €
dont affectation DEVE PSC / bibliothèques	3 560,00 €
dont charges sur budget central	- €
Total des prélèvements affectables à la composante (% ou montant fixe)	- €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	5 150,00 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	5 150,00 €
Solde dégagé pour l'établissement	- €

Equilibre financier sur 5 ans

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total des produits sur	8 710,00 €	8 710,00 €	8 710,00 €	8 710,00 €	8 710,00 €
Total des prélèvements	3 560,00 €	3 560,00 €	3 560,00 €	3 560,00 €	3 560,00 €
dont affectation DEVE PSC	3 560,00 €	3 560,00 €	3 560,00 €	3 560,00 €	3 560,00 €
dont charges sur budget	- €	- €	- €	- €	- €
Total des prélèvements	- €	- €	- €	- €	- €
Total des crédits	5 150,00 €	5 150,00 €	5 150,00 €	5 150,00 €	5 150,00 €
Total des charges	5 150,00 €	5 150,00 €	5 150,00 €	5 150,00 €	5 150,00 €
Solde dégagé pour l'étab	- €	- €	- €	- €	- €

PRODUITS

1) Droits d'inscription perçus par l'établissement

Droits d'inscription nationaux (DIN) :

Régime tarifaire	Niveau d'étude	Règlement des DIN	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL
Taux plein	0	par le partenaire	20	178,00 €	3 560,00 €
Taux réduit	0	< SELECTIONNER >	0	- €	- €
Exonération	Mettre ici la justification (étape première, partenariat délocalisé, etc.)		0	- €	- €
					3 560,00 €

Droits spécifiques (complètent éventuellement les droits nationaux) :

Régime tarifaire	Critères ou conditions	Règlement des DS	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL
Tarif plein	0	par l'étudiant	0	- €	- €
Tarif réduit	0	par l'étudiant	0	- €	- €
Exonération	Mettre ici la justification (étape première, partenariat délocalisé, etc.)	Exonération	0	- €	- €
					- €

2) Contributions versées par les partenaires

Type de contribution	Conditions	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
Contribution aux coûts de fonctionnement	Forfait	0	- €	- €
Contribution aux charges d'enseignement UP1	Forfait	0	- €	- €
Contribution aux frais de déplacement (missions)	Refacturation (au réel)	0	- €	- €
Subvention		0	- €	- €
				Total refacturation
				- €
				Total hors refacturation
				- €
				Total contributions versées par le partenaire
				- €

3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (ligne SCSP spécifique, Erasmus+, AMI, etc.)

Entité interne	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
Contributions internes de l'IAES (dépenses supportées par le budget de l'IAES)	1	5150	5 150,00 €
0	0	0	- €
0	0	0	- €
			5 150,00 €

4) Autres produits externes (préciser) :

Nom du partenaire	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
0	0	- €	- €
0	0	- €	- €
			- €

TOTAL PRODUITS 8 710,00 €

